



DSCT/FW

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL SIÉGEANT EN FORMATION DE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU MARDI 29 OCTOBRE 2019 À 9h30

Sur convocations envoyées le quinze octobre deux mille dix-neuf, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le mardi vingt-neuf octobre deux mille dix-neuf à neuf heures trente à la Maison des Communes, sous la présidence de M. Michel HIRIART, Président du Centre de Gestion.

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. HIRIART**, Maire de BIRIATOU, Président du Centre de Gestion
- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **M. AUSSANT**, Maire d'ARUDY,
- **Mme BAUCE**, Adjointe au Maire de LAGOS,
- **M. CASSOU-LALANNE**, Maire de CLARACQ,
- **M. MANDAGARAN**, Maire d'AMENDEUX-ONEIX.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 2^{ème} classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT) sans voix délibérative,
- **Mme PROHARAM**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT) sans voix délibérative,
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'AHETZE (CGT),
- **M. SLAYKI**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'IDRON (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **M. MENESSIONIER**, Ingénieur principal à la COMMUNE DE NAY (FO) sans voix délibérative,
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB),
- **Mme BAUDOIN**, Rédacteur à la COMMUNE D'ARGAGNON (SUD/LAB) sans voix délibérative.

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. HONTAS**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **M. COLLIOT**, animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- **M. SAUBES**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'URCUI (CGT),
- **Mme LACOMBE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),
- **M. ANETAS**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LAHONCE (UNSA),
- **Mme PIOT**, Adjoint administratif à la COMMUNE DE LESCUN (UNSA),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion,
- **Mme WITTERKOËR**, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail au CDG 64,
- **Mme SANCHES-AUGENDRE**, Ingénieur prévention, Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) au CDG 64,
- **Mme DÉSSERT**, Consultante en organisation et RH, Référente CTI/CHSCT au CDG 64,
- **Mme JAMMET**, Consultant au CDG 64.

M. HIRIART remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal siégeant en formation de Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT).

Mme BEBIOT (SUD/LAB) assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CHSCT DU 16 SEPTEMBRE 2019	3
II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 29 OCTOBRE 2019	3
A. ETUDE DES ACCIDENTS ET MALADIES RECUES AU CDG64 DEPUIS LA DERNIERE REUNION.....	3
B. PLAQUETTE D'INFORMATION SUR LES MISSIONS DU CHSCT ET COMMUNICATION AUPRES DES COLLECTIVITES	3
C. QUESTIONS DIVERSES	4

Le Président précise que le dossier relatif à la visite de locaux du CCAS d'ARUDY qui était prévu à l'ordre du jour sera renvoyé à la prochaine réunion du 10 décembre pour les raisons suivantes :

- Le compte rendu rédigé par les représentants du personnel n'a été reçu au Centre de Gestion que le jeudi 24 octobre,
- Les membres de la délégation du collège employeur n'ont pas eu le temps d'en prendre connaissance (il leur a été envoyé le jour même),
- Le compte rendu n'a pas été transmis à la collectivité, qui n'a pas pu faire de remarques.

Mme BÉBIOT demande si une réunion extraordinaire du CHSCT pourrait être convoquée pour réétudier ce dossier avant la réunion du 10 décembre. Les représentants du personnel n'ont, en effet, été convoqués que le 22 octobre pour faire la rédaction du compte rendu.

Le Président précise que, quand une réunion extraordinaire est demandée, elle doit être organisée dans un délai d'un mois. Compte tenu du fait que la prochaine réunion est programmée le 10 décembre, cela ne permettrait de gagner que très peu de temps.

Mme MARION souligne le fait que cela permettrait de ne traiter que de ce dossier.

Mme CARRERE ajoute que, compte tenu du climat dans la collectivité, cette réunion extraordinaire serait nécessaire.

Mme BÉBIOT pose également la question du positionnement de M. AUSSANT qui est à la fois représentant du collège employeur au CHSCT et Président du CCAS d'ARUDY. Il est répondu que seuls les membres de la délégation donnent leur avis sur le compte rendu réalisé (et non l'ensemble du collège employeur), avant qu'il ne soit transmis à la collectivité.

Après échange, le Président propose :

- De relancer les représentants des employeurs de la délégation pour qu'ils donnent leur avis sur le compte rendu (avant le 8 novembre),
- D'organiser un échange entre les deux collèges de la délégation la semaine du 11 novembre,
- De décider après cet échange si une réunion extraordinaire doit être convoquée.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CHSCT DU 16 SEPTEMBRE 2019

Conformément aux dispositions de l'article 56 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale et de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président soumet à l'approbation des membres du CTI le procès-verbal de la séance du Comité Technique Intercommunal faisant fonction de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 16 septembre 2019.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du CHSCT du 16 septembre 2019.**

II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 29 OCTOBRE 2019

A. ETUDE DES ACCIDENTS ET MALADIES RECUES AU CDG64 DEPUIS LA DERNIERE REUNION

Mme WITTERKOER présente le tableau de synthèse des accidents de service et de trajet ainsi que des maladies professionnelles reçus à la Direction Santé et conditions de travail depuis la réunion du 16 septembre 2019.

Seuls 3 accidents de service ont été déclarés.

Mme CARRERE demande si les mesures de prévention mises en place après ces accidents sont connues. Mme WITTERKOER répond que ces informations ne sont pas connues.

M. SLAYKI regrette qu'un accident de travail ayant eu lieu à MAULÉON et ayant entraîné 1 mois d'arrêt ne soit pas déclaré (chute d'un camion).

Le Président répond que si cet accident n'est pas déclaré à la prochaine réunion, le Centre de Gestion fera un rappel à la collectivité.

M. SLAYKI demande quelles sont les suites données à l'accident de BRISCOUS (suicide d'un agent sur le lieu de travail). Mme WITTERKOER précise qu'un accompagnement des agents a été mis en place par la Direction Santé et conditions de travail (soutien psychologique). Cet événement n'a cependant pas été déclaré en tant qu'accident de service par la collectivité.

B. PLAQUETTE D'INFORMATION SUR LES MISSIONS DU CHSCT ET COMMUNICATION AUPRES DES COLLECTIVITES

Mme WITTERKOER rappelle que, conformément à la décision du CTI (faisant fonction de CHSCT) du 9 juillet 2019, un groupe de travail s'est réuni le 19 septembre dernier pour travailler sur l'élaboration d'une plaquette permettant de présenter les missions du CHSCT aux collectivités.

Ce groupe de travail était composé de :

- M. Jean-Michel DÉSSERÉ, Maire de LEMBEYE
- M. CAUHAPÉ-COUDURE Patrice, Rédacteur principal de 2ème classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉESATLANTIQUES
- Mme MARION Guilaine, ATSEM principal de 2ème classe à la COMMUNE d'AHETZE
- M. SLAYKI Ismaël Adjoint technique principal de 2ème classe à la COMMUNE d'IDRON

Une plaquette d'information est proposée au CHSCT.

Par ailleurs, pour communiquer auprès des collectivités, le groupe a fait les propositions suivantes :

- envoi de la plaquette par courrier ou par mail à toutes les collectivités
- encourager les collectivités à faire des réunions locales pour parler du rôle du CHSCT
- Insérer sur le site du CDG et sur AGIRHE des informations sur le suivi des actions du CHSCT
- encourager à l'affichage de la plaquette dans les collectivités
- créer une application du site du CDG pour que tous les agents aient accès à cette information

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, le contenu de la plaquette ainsi que les propositions faites par le groupe de travail.**

C. QUESTIONS DIVERSES

Mme BÉBIOT demande s'il est possible de mettre en place un suivi des visites de locaux réalisées avec le CHSCT (COMMUNE DE CASTETBON, SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR, COMMUNE D'IDRON, COMMUNE DE SAINT-CASTIN).

Le Président répond que le Centre de Gestion va se renseigner sur les suites données à ces visites.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à dix heures quinze.

LE SECRÉTAIRE,


Mme Sylvie BEBIOT
Syndicat SUD et LAB

LE PRÉSIDENT,


M. Michel HIRIART
Maire de BIRIATOU
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion